

1. Diagnostic

- Les barrières pivotantes déjà présentes pour protéger l'impasse des Vertus où se trouve l'école éponyme sont peu respectées (cadenas cassés à répétition, stationnement sauvage fréquent et en particulier devant l'école). La mairie indique que 20 PV ont été dressés en novembre/décembre 2021 sur ce motif ici. Il s'agit d'une voie pompiers qui doit rester libre en permanence ;
- Il n'y a pas de parking dans la ruelle intérieure au sud de la société NEXEM sis 9 rue des Vertus ;
- Aucune zone de livraisons dans le quartier (rues étroites sans bande de stationnement), elles ne peuvent donc se faire qu'en pleine voie ;
- Entrée de parking souterrain dans la rue au Maire (partie aujourd'hui circulée) ;
- Des trottoirs très étroits dans la partie circulée de la rue des Vertus (entre rue Réaumur et rue au Maire) qui impose de marcher sur la chaussée alors qu'il s'agit d'une zone 30 et non d'une aire piétonne ou zone de rencontre ;
- Des arceaux vélos ajoutés récemment déjà saturés ;
- De nombreuses jardinières hors sol (bacs Cribier) dans l'impasse des Vertus et rue au Maire.
- À noter que les travaux sur un immeuble privé à proximité, qui ont généré un surplus de stationnement / livraisons dans le secteur, sont désormais terminés.

2. Propositions

- Déplacement des 3 bacs Cribier présents devant le n°9 Vertus pour les installer sur le trottoir au droit de l'école pour protéger les abords immédiats du stationnement sauvage ;
- Courrier aux commerçants, restaurants et hôteliers pour leur rappeler que le stationnement est interdit dans le tronçon de la rue des Vertus en impasse entre Au Maire et Gravilliers ;
- Repose d'un cadenas sur les barrières après cette sensibilisation ;
- Réflexion sur l'inversion du sens de pivot des barrières de sorte que, si elles restent en position ouverte, elles bloquent la rue au Maire (ce qui incitera à laisser ces barrières en position fermée ;
- Compléter le panneau « accès interdit » par « stationnement interdit » à l'entrée du tronçon fermé par les barrières ;
- Recherche de la capacité auto du parking rue au Maire pour évaluer le trafic dans cette rue ;
- Réflexion sur la création d'un demi lincoln (place de stationnement à cheval sur le trottoir large) pour une zone de livraison au niveau du 1 rue au Maire (marquage au sol et déplacement de 4 potelets pour circonscrire sur trottoir) ;
- Passage en aire piétonne (accès réservée à la desserte interne uniquement à la vitesse du pas) du "U" constitué des rues des Vertus, au Maire et Volta ;
- Substitution du stationnement 2RM par des arceaux vélo au droit du 20 rue Volta ;
- Enlèvement du panneau B30 (Zone trente) à l'entrée de Vertus.